



# FORMATION

## « ÉTIQUETAGE DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES - MENTIONS OBLIGATOIRES ET BASES DE LA COMMUNICATION »

2 matinées : 27/03 et 28/03

Les bases de la réglementation sont reprises afin de bien définir le domaine réglementaire présenté. Les exigences relatives aux mentions obligatoires et à la communication sur l'étiquetage forment le cœur de cette formation.



27/03 et 28/03

### Les 2 matinées du 27 et 28 Mars 2025

- Valider ses acquis réglementaires
- Appréhender les contraintes et les risques
- Etudier et expérimenter sur un ou plusieurs cas concrets
- Avoir les clés pour comprendre le cadre réglementaire de l'étiquetage obligatoire et de la communication
- Questions/Réponses - Echanges et débats sur le sujet

### Public

- Toute personne impliquée dans le processus de développement et/ou de commercialisation de denrées alimentaires (DG, chef de projet, services R&D, réglementaire ou marketing).

### Prérequis

- Pas de prérequis particuliers

### Niveau

Pas de niveau requis

### Modalités

Formation à distance (Webinar)

### Accessibilité

Si une adaptation spécifique est nécessaire, notamment en lien avec une situation de handicap, n'hésitez pas à nous en faire part.



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENDRE À  
CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM

PHARMANAGER  
development





# FORMATION

## « ÉTIQUETAGE DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES - MENTIONS OBLIGATOIRES ET BASES DE LA COMMUNICATION »

La matinée du 27 Mars 2025 (9h00 - 12h30)

- Connexion des participants
- Présentations et tour de tables des attentes/objectifs individuels

### Cadre règlementaire de l'étiquetage

#### Mentions obligatoires

- Détails des mentions
- Présentation de ces mentions

#### Mentions volontaires

- clean label
- sans gluten/sans lactose
- vegan
- naturel

**Etiquetage des vitamines et minéraux** : quelles tolérances en cas de contrôle ?

=> Quiz, exercices : valider ses acquis

La matinée du 28 Mars 2025 (9h00 - 12h30)

### Le règlement 1924/2006/CE

- Définitions
- Champ d'application
- Les différents types d'allégations

#### Les allégations nutritionnelles

- Où les trouver ?
- Comment bien les utiliser ?

#### Les allégations de santé

- Où les trouver ?
- Comment bien les utiliser ?
- Points particuliers : allégations enfants / allégations générales / Flexibilité

=> Quiz, exercices : valider ses acquis

#### Le cas particulier des allégations relatives aux plantes

- Où en sommes nous ?
- Comment bien les utiliser ?
- Quelle harmonisation au niveau européen ?

#### Les revendications de beauté

- Quelles différences avec les allégations de santé ?
- Comment bien les utiliser ?

=> Quiz, exercices : valider ses acquis »





# FORMATION

« ÉTIQUETAGE DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES -  
MENTIONS OBLIGATOIRES ET BASES DE LA  
COMMUNICATION »

## FORMATEURS



### **Elodie François**

Directrice Scientifique -  
Aliments, Spécialités  
pharmaceutiques,  
Cosmétiques, Nutrition  
animale, Biocides

*17 ans d'expérience*



### **Virginie Dubin**

Responsable du pôle  
Règlementaire -  
Compléments et Denrées  
alimentaires. Spécialiste de  
la réglementation des  
compléments alimentaires,  
Animatrice Qualité.

*29 ans d'expérience*

## MOYENS ET MODALITÉS

La formation se fera par l'outil de visioconférence Teams (un lien sera envoyé aux participants avant la formation pour y accéder). Le support de formation (Powerpoint) sera présenté en alternant exposés et discussions avec les formateurs. Remise d'une documentation pédagogique en version électronique. Evaluation des acquis à compléter en fin de formation, Attestation de suivi de formation.



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À  
[CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM](mailto:CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM)



# BULLETIN D'INSCRIPTION

« ÉTIQUETAGE DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES -  
MENTIONS OBLIGATOIRES ET BASES DE LA  
COMMUNICATION »

Nom de la société :

Nom du signataire :

N° TVA Intracommunautaire :

Responsable Formation de la société :

(e-mail obligatoire - À défaut : Personne signataire de la convention de formation)

## PARTICIPANTS ET CHOIX DE SESSIONS

Nom : .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
E-mail : .....

Les 2 matinées du 27 et 28 Mars 2025 - 750€HT soit 900€TTC

Nom : .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
E-mail : .....

Les 2 matinées du 27 et 28 Mars 2025 - 750€HT soit 900€TTC

Nom : .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
E-mail : .....

Les 2 matinées du 27 et 28 Mars 2025 - 750€HT soit 900€TTC

Si une adaptation particulière de la formation est nécessaire, liée notamment à une situation particulière de handicap, n'hésitez pas à nous en faire part. Avant de vous inscrire, assurez-vous d'avoir pris connaissance des prérequis de la formation et valider que les objectifs sont en adéquation avec les attentes. N'hésitez pas à nous faire part de vos attentes en amont de la formation si nécessaire.

Attentes et objectifs individuels :

Total : € HT

Nom et adresse de la société à facturer :

Date :

Signature :

Pharmanager Development se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'inscriptions insuffisantes. En cas d'annulation, Pharmanager Development préviendra les participants au minimum 5 jours ouvrés avant la date prévue de la formation.

**IMPORTANT** : Nos formations sont éligibles à la prise en charge par un OPCO. Cependant la facture sera établie et due par la société participante, en amont de la réalisation de la formation.



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À  
CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM

PHARMANAGER  
development